

COMITE TECHNIQUE DSAC DU 18 SEPTEMBRE 2019

Le Comité technique de la DSAC s'est réuni le 18 septembre 2019 sous la présidence de M. Patrick CIPRIANI, Directeur de la DSAC.

Test de positionnement en langue anglaise PIPELET

En début de ce Comité Technique FO a demandé au Directeur quelle suite serait donnée au test de positionnement en anglais PIPELET.

Ces derniers tests ont donné des résultats à la baisse de un à deux niveaux pour la majorité des agents testés et suscité la perplexité des agents testés.

Le Directeur a clairement indiqué qu'il s'agissait d'une expérimentation et qu'il ne fallait pas en tenir compte.

Les résultats non-concluants ne doivent donc pas être insérés dans les dossiers des agents.

Une nouvelle campagne de positionnement sera conduite en 2020 avec un nouveau marché pour proposer une solution plus adaptée aux métiers de la DSAC.

Journée des DIX ans de la DSAC le 10 octobre 2019.

Suite à une question posée par la CFDT à laquelle s'est joint FO, le Directeur a rappelé qu'il s'agissait d'une journée de travail importante pour la DSAC, mais sous un format particulier, associant à la fois un événement festif et une journée de cohésion.

Le Directeur de la DSAC communiquera rapidement vers les agents de la DSAC afin de lever tout malentendu quant aux modalités de participation à cette journée.

Déplacement et rattachement des bureaux de la DTA SDT1 et SDT3 à la DSAC-N

En conclusion du grand débat national, le Premier Ministre a demandé aux administrations centrales d'envisager de délocaliser certains services en province.

A la DGAC, le choix s'est porté sur deux bureaux de la DTA, SDT1 chargé des programmes des compagnies aériennes, et SDT3 chargé des immatriculations.

Ces services seront donc désormais rattachés à la DSAC-NORD et localisés à Athis-Mons. Si FO félicite la DSAC et en particulier la DSAC-NORD pour l'accompagnement des

personnels et les dispositifs mis en œuvre pour permettre le succès de cette relocalisation, FO demeure très réservé sur cette mesure de délocalisation qui semble bien loin de répondre à la commande du Premier Ministre.

FO a donc décidé de s'abstenir lors du vote sur les textes relatifs à ces mouvements.

Création de la licence RQS et de la licence ATREEA à la DSAC

Les textes de création des nouvelles licences RQS et ATREEA ont été soumis à ce CT.

Ces licences issues du GT16 du protocole permettent d'attribuer une licence aux agents de la DSAC hors des domaines traditionnels de la surveillance. Lors des prochaines négociations protocolaires FO, veillera à

promouvoir cette licence, tant au plan fonctionnel qu'indemnitaire. La reconnaissance des agents concernés par ces nouvelles licences, pour la plupart experts dans leur domaine, devra être prise en compte.

FO a choisi de voter pour les textes de création de ces licences.

Vos représentants : Florian LINKE, Dominique THOMAS, Brice CRETINON, Françoise RUFFIER et Eric LALLIS

Vous souhaitez défendre l'avenir des services et des personnels de la DGAC ? REJOIGNEZ FO ! <http://www.fodgac.fr/fr/adhesion/>

